JOURNEE D'ACTUALITE

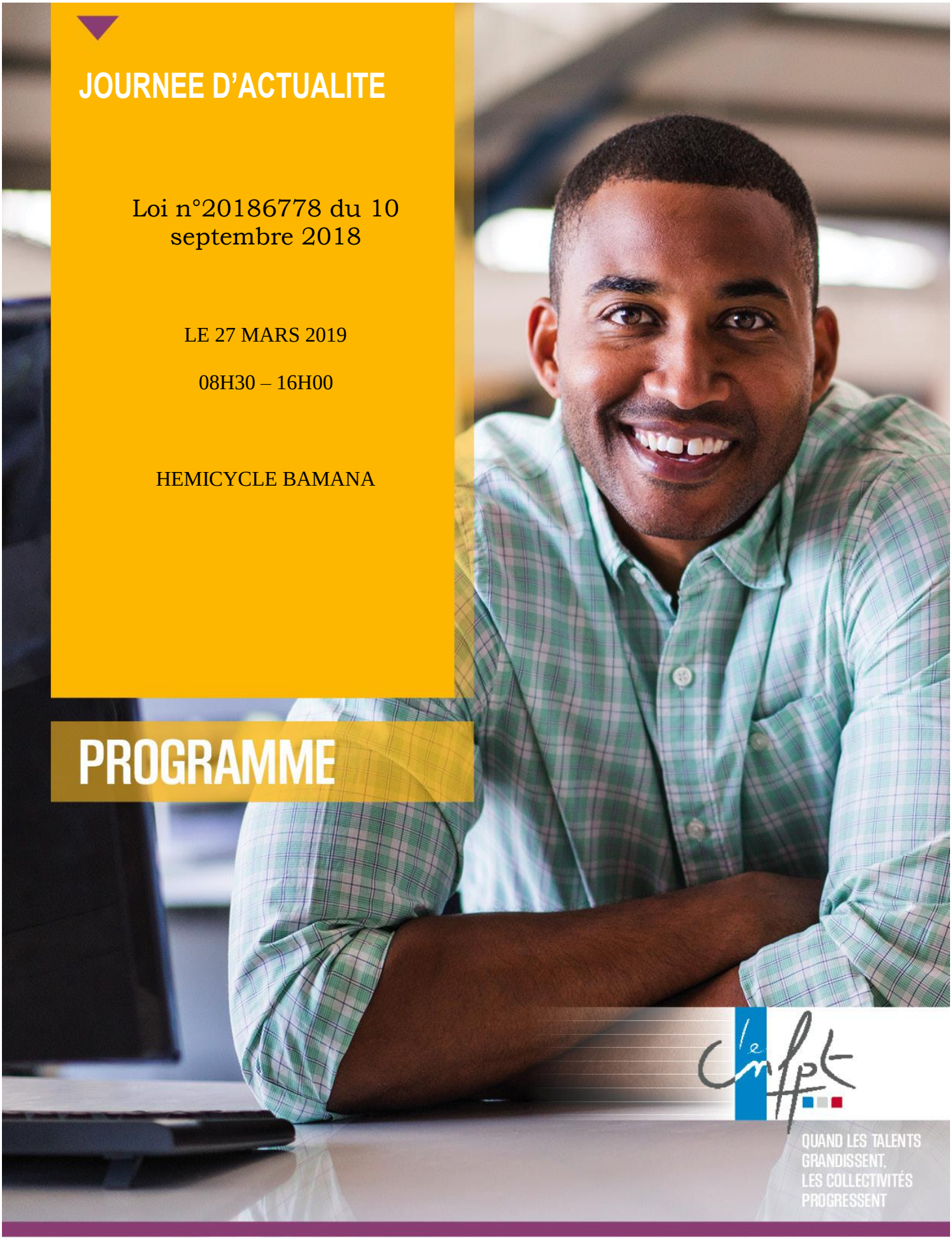
Loi n°20186778 du 10 septembre 2018

LE 27 MARS 2019

08H30 – 16H00

HEMICYCLE BAMANA

PROGRAMME



le CNFPT

QUAND LES TALENTS GRANDISSENT, LES COLLECTIVITÉS PROGRESSENT

WWW.CNFPT.FR
RUBRIQUE
MANIFESTATIONS

Contexte et objectifs de la loi :

La loi du 10 septembre 2018 «pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif » a pour vocation de réduire les délais d'examen des demandes d'asile, de mieux accueillir et orienter géographiquement les demandeurs d'asile ainsi que d'assurer un meilleur contrôle sur les procédures de retour.
Si les évolutions portées par cette loi impactent l'organisation et sur le fonctionnement des services de l'Etat, elles concernent en très grande parties les services d'état civil qui doivent désormais se conformer à ces nouvelles règles et procédures imposées par le législateur.

En effet, les évolutions ci-dessous vont impacter directement le fonctionnement des services d'état civil :

- ✓ L'apposition des conditions de séjour d'un des parents ou des deux parents dans l'acte de naissance de l'enfant
- ✓ L'information par les officiers d'état civil des conditions d'apposition de la régularité du séjour et des voies de recours;
- ✓ Le nouveau modèle de mentions
- ✓ Les nouvelles les conditions de reconnaissances, avec notamment l'exigence de justificatifs d'identité et d'hébergement (possible influence sur les CCAS)
- ✓ Le changement de base légale pour les signalements de reconnaissance frauduleuse
- ✓ Rappel sur les formes du signalement, diffusion du signalement-type élaboré par le Ministère de la Justice, rappels des conditions légales

Pour les participants

- ✓ Appréhender les évolutions juridiques apportées par la loi sur le droit des étrangers
- ✓ Identifier et comprendre le cadre spécifique applicable à Mayotte sur le droit d'asile et l'immigration
- ✓ Connaitre les nouvelles procédures à mettre en place par les collectivités pour répondre aux attentes de la loi ;

Seront les objectifs et motivations de cette journée qui permettra aux participants d'avoir le même niveau d'information sur les enjeux à prendre en compte notamment sur Mayotte dans le cadre de leurs pratiques professionnelles.

Des apports théoriques permettant de mieux cerner les tenants et aboutissants suivi d'échanges de questions réponses entre participants et les intervenants permettront de mieux cerner les compétences et niveaux des responsabilités de chaque acteur.

PUBLIC CIBLE :

Tous les officiers et agents d'état civil des collectivités de Mayotte

INTERVENANT :

Monsieur Pablo RIEU
Substitut du procureur de la République

CODE SESSION : **C1A2F 001**

CONTACT : Chamssidine KALIHINI

chamssidine.kalihini@cnfpt.fr - 02 69 64 85 04